

Sous-comité économie sociale de la ville de Gatineau

Introduction

Le 20 octobre 2020, la Ville de Gatineau a adopté l'une des premières politiques municipales d'économie sociale au Québec. La Politique d'économie sociale de Gatineau est le produit d'un exercice de consultation qui a permis la mobilisation et la sensibilisation d'une diversité d'acteurs. Les objectifs de cette politique sont :

- Favoriser l'émergence, la consolidation et le développement des entreprises d'économie sociale dans l'ensemble des secteurs d'activité économique.
- Développer, au sein de l'administration municipale, une culture et des pratiques valorisant l'économie sociale comme solution aux enjeux sociaux.
- Contribuer à la satisfaction des besoins existants et futurs des citoyens et citoyennes de Gatineau.
- Reconnaître et promouvoir la contribution de l'économie sociale au renforcement de la vitalité économique, sociale et culturelle de Gatineau.
- Contribuer à la mise en place de conditions facilitant la participation citoyenne à l'émergence et la consolidation d'initiatives contribuant à la vitalité économique, sociale et culturelle de Gatineau.
- Optimiser le potentiel de l'économie sociale comme composante d'une transition sociale et écologique à Gatineau.

Bien que cette politique ait été – et est toujours – un grand gain pour l'économie sociale gatinoise, c'est le plan d'action 2021-2025 qui en découle qui rend cette démarche réellement structurante pour la Ville. Afin de réaliser la mise en place de ce plan d'action, le conseil municipal de la Ville de Gatineau a créé, en mars 2021, un sous-comité de travail.

Dans les pages qui suivent, nous étudierons la création de ce sous-comité afin de comprendre son origine, son fonctionnement ainsi que son impact dans la stratégie de développement de l'économie sociale gatinoise.

L'objectif de cette étude de cas est de mettre en valeur les actions entamées par la Ville de Gatineau, pionnière en matière de reconnaissance et de valorisation de l'économie sociale, afin qu'elles deviennent des exemples inspirants pouvant servir de modèle pour d'autres villes et municipalités du Québec.

« On ne le réalise pas toujours, mais l'économie sociale fait partie intégrante de notre environnement. Lorsqu'on la reconnaît, tout d'un coup, on en saisit mieux l'effet levier et sa pertinence. »

– **Patrick Duguay**, directeur général de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) et Membre du Comité d'économie sociale de la Commission de développement économique de la Ville de Gatineau



Historique : émergence et développement

Une mise en contexte historique: Maxime Pedneaud-Jobin en est à son deuxième mandat en tant que maire de Gatineau et souhaite léguer à sa ville une politique d'économie sociale à l'exemple de ce qui se faisait en France. Le maire invite alors l'administration municipale à mandater des acteurs de l'économie sociale pour élaborer la politique. Ce sont la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) et le Pôle d'économie sociale de l'Outaouais, coordonnés par Nancy Neamtan, qui obtiennent ce mandat.

L'adoption de politiques municipales est importante pour statuer sur des orientations prioritaires aux villes. Toutefois, les politiques ne sont pas garantes d'actions concrètes qui répondent à ces orientations. Pour pallier à ce constat et donc éviter que la politique d'économie sociale ne soit tablettée, deux mécanismes ont été identifiés :

- Nommer une coordination dans l'appareil administratif municipal pour faire l'arrimage avec les acteurs sur le terrain ainsi que le relais entre les différents services municipaux.
- Créer un comité pour faire le suivi du plan d'action de cette politique.

Lors de l'adoption du plan d'action 2021-2025 de la Politique d'économie sociale, le conseil municipal de la Ville de Gatineau crée donc le sous-comité d'économie sociale et le poste de coordonnateur de projets au Bureau du développement économique (BDÉ). L'ajout de cette ressource, complètement dédiée à l'économie sociale au sein de l'administration municipale, est fondamental pour la réalisation du plan d'action.

Le sous-comité, rattaché à la Commission de développement économique (CDÉ) et épaulé par les fonctionnaires du BDÉ, est composé de huit membres: la présidence de la CDÉ; la présidence d'Investissement et Développement (ID) Gatineau; trois membres de la CDÉ, dont deux à titre de représentants de l'économie sociale; la présidence de la Commission des loisirs, des sports et du développement communautaire; la présidence de la Commission des arts, culture, lettres et patrimoine et M. Patrick Duguay de la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL). Dès la première rencontre, l'actuel président du sous-comité et président de la CDÉ, M. Edmond Leclerc a invité la présidence du Comité consultatif agricole comme observatrice.



Mandats et gouvernance

On doit se référer au mandat, aux rôles et responsabilités de la CDÉ pour présenter ceux du sous-comité d'économie sociale. Ainsi, le mandat de la CDÉ «est de faire une vigie de l'état du développement économique et de la conjoncture, de soumettre au conseil municipal des recommandations sur les orientations à donner à ses actions et sur les politiques pour favoriser le développement économique ainsi que pour faire face aux opportunités et défis

qui peuvent se présenter». On retrouve dans la composition de la CDÉ deux sièges dédiés à l'économie sociale dont «les personnes éligibles doivent occuper une fonction de président ou de principal dirigeant d'organisme». La durée du mandat est de deux ans, avec possibilité de renouvellement pour les membres d'entreprises et d'organismes sous demande au conseil municipal, mais elle ne doit pas excéder quatre ans.

Dans le même ordre d'idées, le sous-comité d'économie sociale étant une instance secondaire, son mandat se trouve au niveau des orientations et recommandations. Son rôle est plus dans la rétroinformation que dans la prise de décision ou dans la gestion des services de la Ville. Il alimente la CDÉ et la prise de décision se fait par le conseil municipal.

Plus précisément, le mandat du sous-comité d'économie sociale est d'assurer le suivi de la mise en œuvre de la Politique d'économie sociale, d'assurer une vigie en matière d'économie sociale et de formuler des recommandations en matière d'actions à privilégier dans le suivi du plan d'action de la Politique d'économie sociale à la CDÉ.

Outre le mandat inscrit lors de sa création, le sous-comité d'économie sociale vise aussi à faire le lien avec les fonctionnaires afin de les sensibiliser et assurer une certaine transversalité dans l'application de la Politique d'économie sociale et du plan d'action dans l'ensemble des services de la Ville.

3

Fonctionnement et coordination

Une mise en contexte historique: Maxime Le BDÉ est désigné pour alimenter les travaux du sous-comité d'économie sociale, ainsi que ceux de la CDÉ en préparant, en analysant et en faisant un suivi de leurs activités. Les travaux sont réalisés par la coordination nommée à cet effet.

C'est au sein du sous-comité que les priorités, les initiatives et les projets d'avenir en lien avec le plan d'action de la Politique d'économie sociale sont discutés: la réalisation d'un portrait des initiatives d'économie sociale auquel la Ville contribue, que la Ville de Gatineau devienne membre d'ECPAR, la réalisation de l'inventaire des achats de la Ville, la Journée fournisseurs, etc.

Peu à peu, le sous-comité est aussi devenu un lieu où sont discutées des situations problématiques ou délicates en lien avec l'économie sociale au sein de la Ville. Par exemple, la perte d'un contrat avec une entreprise collective dont les services étaient appréciés par tous due à des changements dans le renouvellement de l'appel d'offres. La Ville peut alors réagir plus rapidement ou mettre des actions en place pour prévenir de telles situations dans le futur.

Bien que les élus et les fonctionnaires ont bien adhéré à la démarche dès le départ et que les membres du sous-comité sentent de l'appétit au sein des certains services de la Ville – par exemple, le service des Loisirs et développement des communautés s'intéresse à intégrer les éléments de la Politique d'économie sociale dans leur plan d'action – il reste du travail pour **assurer la transversalité de la politique. Il s'agit d'un des éléments les plus difficiles dans le contexte de gestion municipale** (élections et changement de garde, roulement de personnel parmi les fonctionnaires, etc.).





Facteurs facilitants et obstacles

Composition du sous-comité	
Facteurs facilitants	Obstacles
Les conseillers municipaux qui siègent font le lien avec les fonctionnaires. Permet une vue globale et d'améliorer le fonctionnement.	Le sous-comité lui-même a un statut d'instance secondaire (dépend de la CDÉ)
Deux sièges réservés à des représentants de l'économie sociale.le fonctionnement.	Ces 2 sièges sont issus de la CDÉ, ce qui peut limiter la représentativité du milieu.
Renforce l'intérêt et l'engagement des représentants provenant du privé et de la CDÉ.	Comme tout comité et/ou conseil d'administration, le niveau d'engagement peut varier entre les membres.
Les rencontres ont lieu au moins deux fois par année.	Nombre de rencontres insuffisant. Il en faudrait idéalement quatre par année. Le facteur limitant est que plusieurs membres siègent aussi à la CDÉ. Ils sont donc sollicités pour au moins 6 rencontres annuelles avec les 2 instances.
La présence d'un expert en économie sociale permet d'apporter des informations, des connaissances (outils, pratiques, etc.) et un ancrage dans le milieu.	L'expert est nommé en son nom propre dans la composition du sous-comité. En cas d'absence, cela peut limiter la compréhension des enjeux de l'économie sociale au sein du sous-comité.

Coordination	
Facteurs facilitants	Obstacles
Utilisation du budget associé à la Politique d'économie sociale et au Plan d'action pour financer le poste de coordination.	Ce budget n'est pas suffisant pour financer des projets au sein du sous-comité. Par exemple, il n'y a pas d'appels à projets.
La coordination assure le suivi et fait le lien avec les services de la Ville et en profite pour les sensibiliser à la politique à plusieurs moments clés.	Assurer la transversalité de la politique dans tous les services n'est pas simple et demande du soutien des directions de service et des élus.
La coordination produit des analyses et résumés intéressants pour avancer les dossiers.	Puisque c'est un comité de travail (huis clos) et non une commission (publique), la confidentialité des documents fournis empêche leur diffusion à l'extérieur du sous-comité.

Activités : portrait des initiatives d'économie sociale auxquelles la Ville contribue

Facteurs facilitants

Intéresser les membres de la CDÉ dont les gens d'affaires et les entreprises d'économie sociale.

Meilleure connaissance des actions de la Ville et des types de relation avec les entreprises d'économie sociale : financière, contractuelle, etc.

Permet de mesurer l'impact.

Inventaire pouvant être utilisé par une équipe multiservice de la Ville.



Résultats et impacts sur l'économie sociale : exemples phares

Deux exemples phares peuvent être nommés :

- D'abord, la tenue d'une « Journée fournisseurs » a permis la réalisation d'une consultation sur l'approvisionnement responsable entre plusieurs services de la Ville. Outre le succès de cet événement, le sous-comité d'économie sociale a pu faire ressortir des recommandations pour le prochain, soit lancer une directive de la direction générale de la Ville à l'ensemble des services municipaux pour augmenter la participation et « intégrer les entreprises d'économie sociale du territoire ayant de services-biens dans le portail fournisseurs ».
- La réalisation de l'Inventaire des initiatives de la ville en économie sociale 2018-2022 (subventions et approvisionnements) figure comme un deuxième exemple phare des activités du sous-comité d'économie sociale. Cette initiative a mobilisé l'équipe multiservice qui a travaillé pour actualiser l'inventaire et a permis au sous-comité d'économie sociale de recommander l'ajout de nouveaux indicateurs (dont l'analyse des évaluations/fonds de soutien réalisées par les services, entre autres) pour mieux mesurer l'impact des actions de la Ville en matière d'économie sociale.



Perspectives d'avenir

Bien que l'on constate beaucoup d'avancées qui n'auraient pas été possibles sans une Politique d'économie sociale et le plan d'action qui en découle, d'autres actions doivent être mises en œuvre pour consolider la place de l'économie sociale à Gatineau.

Quelques prochaines étapes :

- Approfondir l'intégration des orientations de la politique au sein de l'appareil municipal afin de favoriser le recours aux services des entreprises d'économie sociale dans le cadre de la réalisation des mandats municipaux.
- Continuer à sensibiliser le conseil municipal avec des bilans et présentations montrant les retombées de l'économie sociale pour la Ville. La reconnaissance de l'apport de l'économie sociale tant par les élus que par les fonctionnaires est fondamentale pour la réalisation d'actions transversales à tous les services.
- Trouver la façon d'assurer un suivi quand les différentes actions de la Ville sont éclatées, c'est-à-dire lorsqu'une action est partagée entre différents services.
- Continuer d'assurer des services d'accompagnement adaptés aux entreprises d'économie sociale.
- Assurer la continuité des actions de la Ville en faveur de l'économie sociale malgré le changement de garde à la suite des élections.
- Attacher un budget au plan d'action qui permettra de contribuer à de nouvelles initiatives, en plus de payer le salaire de la coordination.

Conclusion

Le sous-comité d'économie sociale est un outil essentiel dans le cadre du déploiement du plan d'action de la Politique d'économie sociale de la Ville de Gatineau. La diversité de sa composition lui donne une reconnaissance auprès des élus, des représentants du milieu et des fonctionnaires. Cette reconnaissance et le fait que la politique soit intégrée dans l'ensemble de l'appareil municipal placent l'économie sociale comme non partisane et assure une pérennité des actions en faveur d'un développement social, économique et local.

L'embauche d'une ressource dédiée à l'économie sociale est également un atout majeur pour assurer la transversalité du dossier et sa pérennité, en plus de faciliter le rayonnement des initiatives en économie sociale de la Ville à l'externe. L'enveloppe budgétaire allouée au déploiement

de la politique est aussi un prérequis, sans quoi le déploiement des actions se baserait uniquement sur des actions transversales déjà prévues dans d'autres politiques et plans d'action.

Finalement, notons que l'ancrage et la démonstration de la plus-value de l'écosystème de l'économie sociale à Gatineau depuis de nombreuses années sont des conditions particulièrement favorables à l'essor et à la réussite d'une telle démarche.

Références

Ville de Gatineau. Bureau du développement économique. Politique d'économie sociale. Bilan de réalisations 2023. Présenté au Comité de la Politique d'économie sociale le 28 mars 2024.

Ville de Gatineau. Bureau du développement économique. Sous-comité économie sociale. Retour sur la journée fournisseurs. Présenté lors de la séance du sous-comité ÉS du 26 octobre 2023. Page 12

Ville de Gatineau. Commission de développement économique de la ville de Gatineau. PV de la CDÉ tenue le 28 septembre 2023. docweb.gatineau.ca/Doc-Web/masson/documents/pdf/CDE-2023-09-28_%20PV.pdf

Ville de Gatineau. Commission de développement économique de la ville de Gatineau. Statuts et règlements. Adopté le 4 juillet 2017, dernière modification adoptée le 15 février 2022. Page consultée le 3 mai 2024. gatineau.ca/docs/guichet_municipal/comites_commissions_tables_concertation_organismes_externes/commission_developpement_economique/statuts_reglements_fr-CA.pdf

Ville de Gatineau. Plan d'action Politique d'économie sociale 2021-2025 – Un soutien à l'action citoyenne au cœur de l'économie (mars 2021). Page consultée le 15 avril 2024. gatineau.ca/docs/guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/politique_economie_sociale/plan_action.fr-CA.pdf

Ville de Gatineau. Politique d'économie sociale. Dernière mise à jour, 19 octobre 2023. Page consultée le 15 avril 2024.

gatineau.ca/portail/default.aspx?p=guichet_municipal/administration_municipale/politiques_vision/politique_economie_sociale

